

## 15 - Questions diverses

Alain NEVIERE présente le rapport d'activités de l'Office de tourisme MOVA pour l'exercice 2017. (rapport remis aux délégués dans leur dossier).

L'Office a exercé son activité sur 3 sites : le Bureau d'accueil de Bélâbre (2 500 visiteurs), celui de Saint-Benoît-du-Sault (2 600 visiteurs) et les musées de Prissac (1 000 visiteurs). Il a employé : Julie, en CDI emploi d'avenir temps plein, Catherine, agent d'accueil saisonnier, du 15 mai au 15 novembre, Annick, en CDI Cap'asso temps plein, Annette, en CDI 24 heures par semaine, et Denis, agent d'animation titulaire mis à disposition à temps partiel par la CDC.

Il a assuré la gestion du camping de Bélâbre (3 200 nuitées) et des activités de loisir sur place : location de barques et canoës, de minigolf, de vélos etc... Il a contribué à l'animation du territoire : visites guidées du village de St Benoît, marchés de Producteurs de Pays, marché de Noël à Bélâbre, randonnée à Mauvières, exposition, théâtre...

Il a contribué à la communication : affichage, éditions, présence sur internet et Facebook, Salon de la Rando à Eguzon. Il a participé au réseau des acteurs locaux du tourisme : formations, commissions, groupes de travail divers sur le territoire du PNR Brenne, réservations et billetterie de spectacles, brocantes, animations... sans oublier la gestion de la salle d'exposition et de l'espace boutique au bureau de Saint-Benoît-du-Sault.

Dans le domaine de l'aménagement il s'est impliqué dans la poursuite de la requalification des itinéraires de randonnée et de la numérisation du réseau, le balisage du circuit VTT « boucle des 7 gués », la promotion des itinéraires cyclo-touristiques la Brenne à vélo, la conception et mise en place d'un parcours historique patrimonial à travers les rues de Bélâbre.

Le budget, compte tenu des recettes restant à percevoir (subvention et produit de la taxe de séjour) est très légèrement déficitaire 87 800 € de charges (essentiellement les frais de personnel) pour 86 200 € de produits.

Le produit de la taxe de séjour a été consacré aux salaires et charges du personnel saisonnier, la participation au salon d'Eguzon, le renouvellement du matériel informatique, la formation du personnel et la communication sur le marché de Noël et les marchés de producteurs.

Alain NEVIERE a ensuite évoqué les conséquences financières lourdes pour l'Office du transfert des financements des collectivités vers l'Office de tourisme intercommunautaire Destination Brenne qui ne prendra pas en charge le fonctionnement des musées de Prissac et n'intégrera pas dans ses effectifs Julie. Cela a pour conséquence le licenciement immédiat d'Annette Guillot et en octobre celui de Julie. Le montant cumulé des indemnités de licenciement et de la contribution à Pôle Emploi s'élève à près de 11 000 € somme dont ne dispose évidemment pas l'OT MOVA. Alain NEVIERE propose de couvrir celle-ci par la cession forfaitaire à hauteur équivalente des objets et machines propriétés de l'OT au sein des musées à une collectivité, CDC ou commune de Prissac, garantissant ainsi le maintien de l'intégralité des collections sur le site. Une participation du Département au titre du FAR pourrait en réduire sensiblement le coût. Resterait alors à mettre en place un mode de fonctionnement répondant aux attentes de Prissac pour garantir un minimum d'ouverture des lieux au public.

### Gérard MAYAUD : commission économique

Rémi a fait une analyse assez précise de nos entreprises.

Atelier de serrurerie RIDIRA à Chaillac, le permis de construire a été déposé.

Zone artisanale de Saint-Benoît-du-Sault : Angorella demande de trouver un repreneur. Toujours le problème de Graphistyl pour la levée d'option d'achat.

Boulangerie de Mouhet, étude de marché.

## 18 - Informations diverses

Monsieur le Président évoque le projet de démolition du bâtiment de la Grande Ouche à Saint-Benoît-du-Sault. Une décision sera à prendre lors du prochain conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30.

**Prochain Conseil Communautaire le mardi 27 février 2018 à 18H30 à Chaillac.**

Le Président, Philippe GOURLAY  
15 Rue Roland Mégnien  
36370 PRISSAC  
CdC  
Marche Occitane - Val d'Angoulême

